

## FAQ Diplôme Universitaire Pair-aidance en santé mentale

Cette foire aux questions regroupe les questions posées lors de la réunion d'information du 6 juin. Elle est complémentaire de la plaquette de la formation. N'hésitez pas à aller la consulter pour plus d'informations.

### Informations générales

---

#### Quels sont les objectifs du DU ?

Les personnes ayant obtenu le diplôme seront en mesure :

- de faire bénéficier autrui de leur savoir expérientiel ;
- d'aider les personnes qui le nécessitent à construire leur plan de réhabilitation psychosociale et leur plan de rétablissement ;
- de mettre en œuvre une évaluation psychosociale ;
- de mettre en œuvre des actions psychoéducatives ;
- de promouvoir l'approche orientée rétablissement auprès des équipes intervenant en santé mentale ;
- d'intervenir dans un contexte institutionnel, dans le cadre d'une démarche éthique

#### A qui s'adresse cette formation ?

- Cette formation s'adresse à tout usager de la santé mentale rétabli ou vivant bien avec sa particularité psychique en capacité de travailler dans la relation d'aide et /ou participer au changement de regard soignant/sociétal sur les problèmes de santé mentale. Il est nécessaire d'avoir le baccalauréat sauf exception (personnes qui ont suivi la formation « Personne ressource en santé mentale » ou expérience significative dans la pair-aidance).

#### Combien de personnes seront formées ?

- La formation s'ouvrira à partir de 15 personnes, et idéalement environ 30 à 35 personnes seront formées.

#### Comment sera validé le DU ?

Le DU sera validé par un oral et un mémoire (pas de devoir sur table)

### Modalités d'inscriptions

---

#### Comment s'inscrire ?

- Pour vous inscrire, vous devez compléter le dossier d'inscription, accessible en ligne sur notre site internet [www.centre-ressource-rehabilitation.org](http://www.centre-ressource-rehabilitation.org), et le renvoyer par mail à [eva.carrel@ch-le-vinatier.fr](mailto:eva.carrel@ch-le-vinatier.fr) avant le 30 juin.
- Après soumission de la fiche de candidature, une première sélection sera faite. Un entretien sera proposé aux candidats sélectionnés avec un binôme pair-aidant/professionnel du CRR. Vous pourrez y venir avec les documents que vous jugez nécessaire (CV...). Si vous n'habitez pas à Lyon, cet entretien peut avoir lieu par téléphone. Cet entretien a pour objet de voir quels sont vos projets d'engagement futurs ou réalisées dans la pair-aidance et la santé mentale et votre capacité à suivre une formation universitaire. Les entretiens auront lieu en juillet.

- L'effectif de la formation étant limité, une sélection sera opérée entre les candidats. Vous serez informé rapidement de votre sélection (dans l'été).
- Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez procéder à votre pré-inscription universitaire à compter de fin août
- L'inscription administrative (paiement des frais) devra être effectuée avant le démarrage de la formation.

**Quelle est la date limite de candidature ?**

**Les candidatures sont à envoyer pour le 30 juin.**

## **Contenu de la formation**

---

**La formation permet-elle d'obtenir les 40h d'ETP nécessaires à l'animation de groupe ?**

La DU ne permet pas d'obtenir les 40h d'ETP nécessaires à l'animation de groupe car son contenu complète celui de la formation « Personne ressource », où la question de l'ETP avait été largement abordée. Cependant, celui-ci traitera de la question de l'éducation thérapeutique. Les établissements qui accueilleront ensuite les pair-aidants pourront vous proposer de participer à des formations de 40h d'ETP.

**Existe-t-il un stage et pour quelle durée ?**

Le stage est proposé pour une durée de 35h, il peut être réalisé de manière continue ou discontinue. Le centre ressource pourra vous appuyer dans la recherche de votre stage en diffusant des offres de stage de son réseau et en mettant à disposition les contacts de structures intéressées pour proposer des stages.

## **Informations pratiques**

---

**Quel est le coût de la formation ?**

900 € en formation initiale, 1100 € en formation continue.

**Est-il possible de payer en plusieurs fois ?**

Il est possible de payer en plusieurs fois.

**Concernant les modalités de financement, comment se renseigner ?**

A Lyon 1, vous pouvez rentrer en contact avec **Mme TALFOURNIER** (gaelle.talfournier@univ-lyon1.fr - Tél. 04 78 77 72 60) pour les modalités de financement.

Vous pouvez également prendre contact avec Pôle emploi et Cap emploi pour voir si des financements sont possibles. Afin de fournir un support d'information à vos conseillers, nous mettons à votre disposition une plaquette d'information sur la pair-aidance et les perspectives de recrutement.

## **Perspectives de la formation**

---

### **Quelles sont les débouchés ?**

La pair-aidance professionnelle se développe actuellement en France, au sein des institutions psychiatriques, dans le secteur médico-social et associatif. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 15 postes de pair-aidant vont être créés avec les SAMSAH. Des projets de plateforme de pair aidance / maison pair-aidants sont également en cours de création. Ces derniers travailleraient en convention avec différents établissements. Des postes seraient créés dans ce cadre à compter de l'année 2020.